



**EXTRAIT** du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean Inc. tenue le jeudi 11 juin 1998 à 10h10 à l'Auberge des 21 à Ville de La Baie.

**9. Route à 4 voies divisées - Réserve faunique des Laurentides**

**Route à 4 voies divisées – Réserve faunique des Laurentides**

**Attendu** que le conseil d'administration réitérait le 26 mars 1998 son engagement eu égard à la réalisation prioritaire du consensus sur les priorités routières telles qu'établies en 1988, modifiées en 1991 et lors de l'exercice de la planification stratégique régionale, en y ajoutant également les voies de sorties que sont les routes 155 (Chambord-La Tuque) et 170 (La Baie-Charlevoix) (CA-98-03-26-18.4a); qu'il rejetait le principe d'une route à péage dans la Réserve faunique des Laurentides (CA-98-03-26-18.4b) et ; qu'il appuyait le projet de réalisation d'une route à 4 voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides une fois qu'auront été complétées les priorités routières régionales telles que définies dans le consensus régional (CA-98-03-26-18.4c);

**Attendu** que ce consensus établit ce qui suit;

**CONSENSUS RÉGIONAL SUR LES PRIORITÉS ROUTIÈRES**

**ROUTES INTER-RÉGIONALES :**

**Priorité # 1 : La route 175-169  
Réserve faunique des Laurentides**

« Que le gouvernement du Québec accélère et accentue ses interventions sur les routes 175-169 afin de les rendre plus sécuritaires en y améliorant certaines courbes, en y construisant des voies de dépassement et en procédant, dans les plus brefs délais, à la construction d'une route à quatre (4) voies divisées à l'entrée sud de la Réserve faunique des Laurentides (Stoneham).

Que, dans le cadre de ces travaux amorcés dans le plan d'actions quinquennal annoncé par le ministre des Transports en août 1988, ces interventions soient effectuées en tenant compte de l'éventualité d'une route à quatre (4) voies divisées, à moyen terme ».

## **Priorité # 2 : La route 155 et 167**

« Que le gouvernement du Québec procède à la réfection de ces routes pour améliorer la géométrie et la fluidité afin de les rendre plus sécuritaires.  
Que le Gouvernement du Québec accélère et accentue ses interventions sur la route 155 (Chambord-La-Tuque) afin de rendre cette dernière plus sécuritaire en exécutant les travaux appropriés ».

## **Priorité # 3 : Route 170 (La Baie-Sagard)**

« Que le gouvernement du Québec établisse, dès 1991, un programme quinquennal pour la réfection de la route 170, entre Ville de La Baie et Sagard pour réaliser l'ensemble des travaux du programme décennal entrepris en 1987 ». On demande l'intégration d'une bande cyclable reliée à ces travaux de réfection ainsi que sur toutes les routes numérotées entre Ville de La Baie et le Bas-Saguenay ».

## **Priorité # 4 : Route 381**

« Réalisation des travaux d'asphaltage sur les 14 km gravelés et ce dès 1991 et travaux de correction secteur du Lac des Ha! Ha! ».

## **ROUTES INTRA-RÉGIONALES:**

### **Priorité # 1**

« Que le gouvernement du Québec respecte ses engagements de construire l'autoroute Alma-La Baie dans les plus brefs délais et que l'on projette la construction d'une route à quatre (4) voies divisées entre la portion d'autoroute existante à Chicoutimi et Ville de La Baie ».

### **Priorité # 2**

« Que le gouvernement du Québec apporte des correctifs majeurs à l'ensemble du réseau routier rural et ce pour l'ensemble de la région, tout en priorisant les réseaux routiers reliant les municipalités rurales aux villes (routes collectrices) ».

**Attendu** que le débit de circulation s'accroît rapidement sur la route 175 et qu'une proportion importante de celui-ci est constituée de véhicules lourds;

**Attendu** que la construction d'une route à 4 voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides rendrait plus sécuritaire et plus fonctionnel ce lien routier inter-régional;

**Attendu** que la route 175 fait partie du réseau des routes nationales et qu'il y a lieu que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui est aussi peuplée que certaines provinces de ce pays, soit dotée au début du prochain millénaire d'infrastructures de transport modernes;

**Attendu** que selon le mouvement Accès-Bleuets, le gouvernement fédéral par la voie de ses principaux porte-paroles politiques, semble disposé à investir sa quote part dans la construction d'une route à 4 voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides;

**Attendu** qu'à cet égard, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne saurait renoncer à tout investissement fédéral substantiel et confirmé, et ce, dans la mesure où celui-ci ne saurait porter préjudice à la poursuite et à la réalisation des priorités routières adoptées par la région (consensus régional sur les priorités routières);

**Attendu** que tout investissement de deniers publics, dans la réalisation d'une route à 4 voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides ne devra retarder, ni conduire à l'abandon de tout projet d'investissement actuel, projeté et à venir, du ministère des Transports (Québec) lié à la programmation des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier au Saguenay-Lac-Saint-Jean (routes intra-régionales et inter-régionales), le tout en conformité au consensus régional sur les priorités routières.

#### **POUR CES MOTIFS:**

**Il est proposé** par M. Jean Tremblay, appuyé par Rodrigue Lessard:

- Que le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) accentue ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier revienne à la charge et mette tout en œuvre afin que le gouvernement fédéral (ministère des Transports-Canada) confirme et précise ses intentions à l'égard d'une aide financière à la réalisation d'une route à 4 voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides;
- Que, le cas échéant, si le gouvernement du Québec inscrit ce projet dans le cadre d'une éventuelle entente Canada-Québec sur le développement et la réfection des axes routiers nationaux, que celui-ci confirme que la réalisation de ce projet routier ne saurait se faire au détriment des travaux d'amélioration et de réfection du réseau routier régional planifiés selon les priorités définies au consensus régional.

En amendement, **il est proposé** par M. Gérard-Raymond Morin, appuyé par M. Réjean Simard, que soit ajouté un attendu à la résolution initiale qui se lirait comme suit:

**Attendu** que le 27 mai 1998, le ministre des Transports du Québec a écrit à son vis-à-vis fédéral pour l'inviter à renouveler le PSAR et que les routes 169 et 175 figurent parmi celles qu'il a identifiées dans sa lettre pour l'application de cette entente fédérale-provinciale;

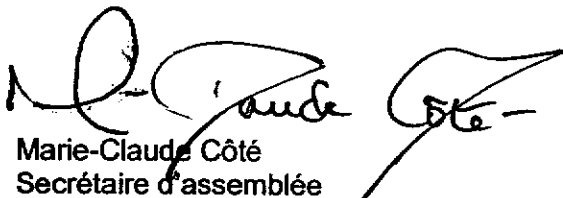
De même, il est suggéré en amendement d'ajouter au niveau du contenu de la proposition comme telle un troisième paragraphe qui se lirait comme suit:

Que le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) invite les députés fédéraux de la région à faire pression sur le ministre des Transports du Canada pour que ce dernier donne suite à la demande du 27 mai 1998 du ministre des Transports du Québec.

Le président appelle le vote sur cet amendement à la résolution principale.

**L'amendement est adopté à l'unanimité. De fait, la proposition principale s'en trouve adoptée telle que modifiée.**

Saguenay, le 11 avril 2005.



Marie-Claude Côté  
Secrétaire d'assemblée